<u>DEL 04.07.2014-076 : Rue des frères Le Gac — Effacement des réseaux aériens (basse tension, éclairage public, France Télécom)</u>

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de mise en souterrain des réseaux aériens basse tension, éclairage public et télécommunication – Rue des Frères Le Gac.

L'estimation des dépenses d'effacement des réseaux se monte à :

- Réseau B.T		. 74 245 € HT
- Eclairage Public		17 915 € HT
Soit un total de		92 160 € HT
		1:
Le financement s'établit comme sui	t:	
- Financement de la commune : Eclairage Public		. 10 749 € HT
•	Basse Tension	0 € HT
	Total participation commune:	10 749 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Accepte le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP pour un montant de 92 160 € hors taxes,

Accepte le plan de financement proposé,

Sollicite l'inscription des travaux au Programme 2014 d'amélioration esthétique des lignes aériennes du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère

Autorise le maire à signer la convention financière avec le SDEF pour la réalisation des travaux,

Informe le SDEF de la réalisation d'autres travaux d'aménagement devant se réaliser à la suite de cet effacement des réseaux.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,







EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipament du Finistère

sire presente au Cansoll municipal le protet de mise en sochen ain

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2014

L'An deux mil quatorze, le quatre juillet, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-six juin deux mil quatorze, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

uli appropria en exercice : 29.

uli appropria en exercice : 29.

Etaient présents:

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Alain LE BRUN, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAVAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Martine PRIMA, Mme Eva COX, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Stéphane LE PADAN, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents:

M. Guy DOEUFF, excusé, qui a donné procuration à Monsieur Roger CARNOT, M. Arnaud TAËRON, excusé, qui a donné procuration à Mme Christelle COUTHOUIS, Mme Laurence ANSQUER, excusée, qui a donné procuration à M. Sylvain DUBREUIL.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire. Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2014.